



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 août 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-1200

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 25 JUIN, 2 ET 8 JUILLET 2009 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 7 ET 21 JUILLET ET LE 4 AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 25 juin, 2 et 8 juillet 2009 ainsi que des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 7 et 21 juillet et le 4 août 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-1201*

RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 193 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR LES ANNÉES 2009-2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 637-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 3 193 000 \$ pour financer le programme AccèsLogis pour les années 2009-2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1202

REJET - SOUMISSION 2009 SI 216 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - RUE MONTCALM - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 1^{er} juin 2009, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour la prestation de services professionnels en environnement pour réaliser une étude de caractérisation environnementale de la chaussée de la rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'inclure cette étude dans le projet d'élaboration des plans et devis du réaménagement de la rue Montcalm avec les travaux du Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SI 216 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à retourner en appel d'offres au moment opportun, et ce, après que le Service des infrastructures ait apporté des modifications au document d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2009-1203

DÉSIGNATION DE NOM D'UNE NOUVELLE RUE - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement industriel est prévu dans le secteur de Gatineau, soit dans la zone de l'aéroparc;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un projet à cet endroit implique l'ouverture d'une nouvelle rue et, par conséquent, la désignation d'un nom officiel pour cette rue;

CONSIDÉRANT QUE le nom proposé est conforme aux règles toponymiques;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a soumis le nom suggéré pour la nomination de la nouvelle rue et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation de nom de rue proposée pour le secteur de Gatineau comme décrit ci-après :

Nomination d'une nouvelle rue

Numéros de lots	Cadastre	Nom de rue
Projet du Centre de tri		
4 399 133, 4 399 135 et 4 405 424	Cadastre du Québec	Rue Pierre-Ménard

Adoptée

CE-2009-1204*

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUTS SANITAIRES POUR DESSERVIR LE 304, CHEMIN VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE madame Éléna et monsieur Victor Mazzola ont déposé une requête afin de procéder, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un réseau d'égouts sanitaires afin de desservir la propriété située au 304, chemin Vanier;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et madame et monsieur Mazzola afin d'établir les lignes directrices régissant la construction d'un réseau d'égouts sanitaires requis pour desservir la propriété située au 304, chemin Vanier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et madame Éléna et monsieur Victor Mazzola concernant la construction d'un réseau d'égouts sanitaires requis pour desservir la propriété située au 304, chemin Vanier;
- de ratifier la requête déposée par madame et monsieur Mazzola pour construire, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), le réseau d'égouts sanitaires requis pour desservir la propriété située au 304, chemin Vanier;
- d'autoriser madame et monsieur Mazzola à faire préparer, également à leurs frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme APA consultants;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour le prolongement du réseau d'égouts sanitaires dans le présent projet;
- d'entériner la demande de madame et monsieur Mazzola visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme susmentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de madame et monsieur Mazzola à l'effet de retenir les services de la firme Golder Associés Ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'exiger que madame et monsieur Mazzola, ses héritiers légaux ou ayants droit cèdent à la Ville à titre gratuit, le réseau d'égouts sanitaires qui sera construit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente et autres documents relatifs à ces travaux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1205

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 196 903,99 \$ AFIN DE COMPLÉTER LES TRAVAUX DE LA RESTAURATION EXTÉRIEURE DE L'AUBERGE SYMMES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1166 adoptée le 2 juillet 2008, adjugeait le contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault 2413-2276 Québec inc. pour la rénovation extérieure de l'édifice patrimonial Auberge Symmes pour un montant de 326 095,88 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant accumulé des avenants 1 et 2 sont de 28 978,04 \$, incluant les taxes, ont été autorisés par les délégations de pouvoir numéros 71189 et 71192;

CONSIDÉRANT QUE les avenants 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, inclus dans cette résolution, pour un montant de 167 925,95 \$, incluant les taxes, augmenteront les coûts additionnels à un montant accumulé de 196 903,99 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits en accord avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les coûts supplémentaires autorisés par les délégations de pouvoir numéros 71189 et 71192 et autorise les montants des avenants 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 pour un montant accumulé de 196 903,99 \$ pour les travaux imprévus réalisés par la firme Couvreur Rolland Boudreault 2413-2276 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration extérieure de l'Auberge Symmes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80048-002-72665	160 487,37 \$	Toiture - Auberge Symmes - Autres
04-13493	7 438,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1206

SOUSSION 2009 SP 139 - E. SÉGUIN & FILS LTÉE - RÉAMÉNAGEMENT DE LA VENTILATION - ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 110 053,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme E. Séguin & Fils Ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5 pour les travaux de réaménagement de la ventilation aux ateliers municipaux du secteur de Buckingham au montant total de 110 053,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 juillet 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30147-002-72666	105 178,12 \$	Ateliers municipaux au 250, rue Charles, Buckingham - Ateliers
04-13493	4 875,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1207*

SOUSSION 2009 SI 226 - SERVICES PROFESSIONNELS - RECONSTRUCTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE ROBERT-GUERTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Les Architectes Carrier Savard, 370C, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R6 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique pour le projet de reconstruction et d'agrandissement du Centre Robert-Guertin au montant total de 47 407,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juillet 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90048-002	45 307,50 \$	Honoraires professionnels - Aréna Robert-Guertin
04-13493	2 100,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1208*

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 400 000 \$ - PROJET D'AGRANDISSEMENT OU DE CONSTRUCTION DU CENTRE ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le Service des infrastructures pour préparer des documents d'appel d'offres pour les deux scénarios suivants :

- construction d'un nouvel amphithéâtre de 5 000 places et 40 loges corporatives où seront disputées les parties des Olympiques de Gatineau;
- agrandissement du Centre Robert-Guertin - 5 000 places et 40 loges corporatives;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué à 400 000 \$ les fonds requis pour donner les mandats de services professionnels nécessaires à l'octroi du contrat de construction ou d'agrandissement du Centre Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Centre Robert-Guertin fait partie des projets majeurs identifiés à la liste A par les membres du conseil et que des fonds sont réservés à cette fin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une enveloppe de 400 000 \$ afin de défrayer les coûts des mandats de services professionnels nécessaires à l'octroi du contrat de construction ou d'agrandissement du Centre Robert-Guertin.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus affecté projets majeurs A - Centre Robert-Guertin, au poste budgétaire 05-99218, la somme de 400 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1209

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DE 39 908 \$ ET MANDATER L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE DE LA STATION EXPÉRIMENTALE DES PROCÉDÉS PILOTES EN ENVIRONNEMENT POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT LA DÉSINFECTION À L'OZONE DES EAUX DE DÉRIVATION DE L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - PROJET DE MODERNISATION À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 75628, un montant total de 19 908 \$, incluant les taxes, a été engagé pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la désinfection par ozonation des eaux issues du traitement secondaire de l'usine de traitement des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 574,3(2), les règles d'adjudication de contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et que l'École de technologie supérieure est un organisme scolaire québécois à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a ajouté de nouvelles exigences au projet de modernisation de l'usine de traitement des eaux usées du secteur de Gatineau, telles une analyse de faisabilité et une analyse économique traitant de la désinfection des eaux de dérivation en amont du traitement secondaire à l'ozone. Cette exigence nécessite la réalisation d'essais d'ozonation supplémentaires, donc un ajout au mandat initial de l'École de technologie supérieure occasionnant ainsi un montant supplémentaire estimé à 20 000 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 75628 au montant de 19 908 \$, incluant les taxes, et adjuge un contrat additionnel au montant de 20 000 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la désinfection des eaux de dérivation avec le procédé d'ozonation à l'École de technologie supérieure dans le cadre du projet d'analyse de la désinfection à l'ozone, portant ainsi le contrat à un montant total estimé de 39 908 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité mandate l'École de technologie supérieure pour la réalisation des essais d'ozonation sur les eaux de dérivation en amont du traitement secondaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30454-007-72667	19 114,06 \$	Rénovation de la station d'épuration - Autres frais - Laboratoire
04-13493	885,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1210*

SUBVENTION À LA RESSOURCERIE DE L'OUTAOUAIS POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ VISANT LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - VOLET II - SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau, par sa recommandation R14, prévoit une enveloppe de subvention annuelle pour les organismes communautaires afin de supporter la tenue d'activités visant la promotion du développement durable au niveau de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la politique MIE-2007-002 a été élaborée afin d'encadrer le processus de subvention des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation aux bonnes pratiques de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un comité a analysé, évalué et proposé le projet reçu;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommande au conseil de subventionner le projet proposé dans le volet de la Semaine Québécoise de Réduction des Déchets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans le cadre de la mise en œuvre de la politique MIE-2007-002, ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention au montant de 3 330 \$ à l'organisme la Ressourcerie de l'Outaouais qui a présenté un projet retenu pour le volet II de la subvention, comme proposé à l'annexe I jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le trésorier est autorisé à verser la subvention, selon les modalités décrites dans le protocole d'entente et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'environnement.

En vertu des dispositions de l'article 6.4 de l'annexe B de la charte de la Ville de Gatineau, la directrice du Service de l'environnement est autorisée à signer le protocole d'entente découlant avec l'organisme et assurer la gestion et le suivi de ce protocole.

Le comité exécutif prescrit également que la signature du greffier n'est pas requise pour ce protocole d'entente.

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de leurs activités et s'engager à détenir une police d'assurance civile pour un montant minimal de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, s'il y a lieu, et fournir au Service de l'environnement un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45540-972	3 330 \$	Gestion des matières résiduelles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1211

SOUSSION 2009 SP 111 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - 2 100 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint pour la fourniture de produits chimiques, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 14 mai 2009, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 23 août 2009. Les prix seront fermes pour la durée du contrat, sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse, selon la variation de prix publiés dans le Camford Chemical Report pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le Tampa Sulphur Price Index pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Eau potable - Aylmer - Produits chimiques
02-41213-636	Eau potable - Hull - Produits chimiques
02-41214-636	Eau potable - Gatineau - Produits chimiques
02-41215-636	Eau potable - Buckingham - Produits chimiques
02-41410-636	Épuration - Gatineau - Produits chimiques
02-41470-636	Épuration - Masson-Angers - Produits chimiques
02-45128-636	L.E.S. Cook - Aylmer - Produits chimiques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1212 **SUBVENTION DE 14 000 \$ - PROJETS SAINT-LAURENT - PLANTATION AU LAC-BEAUCHAMP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire atteindre l'objectif de 150 000 arbres vivants d'ici la fin de l'année 2009 dans le cadre de son projet « 100 000 arbres »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Projets Saint-Laurent désire soutenir la Ville de Gatineau dans son effort de plantation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer le protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent qui définit les termes et les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme pour la plantation de 7 000 arbres sur le territoire de la ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1213 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 - 130 193,01 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 26 JUIN 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 au montant de 130 193,01 \$ pour la période du 22 au 26 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1214 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-25 - 19 779,33 \$ - PÉRIODE DU 29 JUIN AU
3 JUILLET 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-25 au montant de 19 779,33 \$ pour la période du 29 juin au 3 juillet 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1215 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-26 - 182 596,68 \$ - PÉRIODE DU 6 AU
10 JUILLET 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-26 au montant de 182 596,68 \$ pour la période du 6 au 10 juillet 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1216 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-27 - 186 985,21 \$ - PÉRIODE DU 13 AU
17 JUILLET 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-27 au montant de 186 985,21 \$ pour la période du 13 au 17 juillet 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1217 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-28 - 100 423,03 \$ - PÉRIODE DU 20 AU
24 JUILLET 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-28 au montant de 100 423,03 \$ pour la période du 20 au 24 juillet 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1218 **SOUSSION 2009 SP 110 - G & K SERVICES - LOCATION DE SALOPETTES, DE CHEMISES, DE SARRAUS ET AUTRES - TOTAL DE 110 167,60 \$ POUR CINQ ANS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme G & K Services, 201, Innes Parkway local 280, Ottawa, Ontario, K1B 1E3 pour la location de salopettes, de chemises et de sarraus pour les ateliers mécaniques pour une période de cinq ans, aux prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010 à 2014 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30810-495	3 313,75 \$	Général - Ateliers mécaniques - Nettoyage et buanderie
04-13493	153,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1219 **SOUSSION 2009 SP 215 - 3434010 CANADA INC. - NUTRITION SPORTS FITNESS - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA SALLE DE CONDITIONNEMENT - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - 160 311,39 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3434010 Canada inc. - Nutrition Sports Fitness, 925, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6W5 pour l'achat d'équipements pour la salle de conditionnement du centre sportif de Gatineau pour un montant total de 160 311,39 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-72663	142 025,59 \$	Centre sportif - Équipements sportifs
04-13493	7 101,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 184,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1220 **SOUSSION 2009 SI 225 - ENSEIGCOM - COLONNES MORRIS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - 62 081,25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Enseigcom, 225, rue Norman, Lachine, Québec, H8R 1A3 pour la fourniture et l'installation de deux colonnes Morris au montant total de 62 081,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	59 331,25 \$	Mobilier urbain - Colonnes Morris
04-13493	2 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	59 331,25 \$		Politique culturelle - Autres
03-10110		59 331,25 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1221*

SUBVENTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN ET DES LANGUES OFFICIELLES POUR LE PROJET « DÉVELOPPER UN PLAN DE MARKETING ET RÉALISATION DE DEUX OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DU RÉSEAU MUSÉAL DE GATINEAU » - 19 700 \$

CONSIDÉRANT QUE les organismes en patrimoine se réunissent depuis 2007 pour mettre en œuvre le plan d'action du réseau muséal;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du réseau muséal prévoit le développement d'un plan de marketing pour favoriser la mise en marché du réseau et la réalisation d'outils marketing;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1338 adoptée le 11 décembre 2007, autorisait le Service des arts, de la culture et des lettres à faire des demandes de subventions afin de diversifier les sources de financement du réseau muséal;

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2008, le Service des arts, de la culture et des lettres a demandé une subvention au Programme de consolidation des arts et du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien afin de développer le plan de marketing du réseau muséal et la réalisation de deux outils;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des outils marketing proposés dans le projet de demande de subvention est déjà prévue au budget 2009;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 juin 2009, le ministère du Patrimoine canadien informe le Service des arts, de la culture et des lettres qu'une subvention de 19 700 \$ est accordée à la Ville de Gatineau pour le projet déposé;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 juillet 2009, le ministère du Patrimoine canadien précise que pour recevoir cette subvention, la Ville de Gatineau doit demander, en vertu de la Loi M-30, un décret d'autorisation du gouvernement du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à accepter la subvention de 19 700 \$ du ministère du Patrimoine canadien pour l'année financière 2009-2010 afin d'embaucher un consultant pour développer le plan de marketing du réseau muséal et soutenir le réseau dans la réalisation de deux outils de mise en marché;

- d'autoriser le greffier à transmettre une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un décret d'autorisation pour recevoir la subvention du ministère du Patrimoine canadien;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget 72310 du Service des arts, de la culture et des lettres, la subvention de 19 700 \$ reçue dans le cadre de cette demande, au budget de l'année où cet argent sera utilisé.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009, conditionnellement à l'approbation du ministère du Patrimoine canadien (décret d'autorisation du gouvernement du Québec).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1222*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE - 2009

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget 2009, le conseil municipal a adopté le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2009 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 134 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, un montant de 50 000 \$ a été alloué dans le budget pour encourager les initiatives du milieu dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis sont recommandés au conseil par le Comité d'accessibilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous, la subvention recommandée par le Comité d'accessibilité :

Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé
CPE La planète des enfants	Intégration d'un enfant non voyant	3 550 \$
Grenier du petit sportif	Vélo tandem à la Maison du Vélo pour personnes non voyantes	3 000 \$
Centre artisanal en déficience intellectuelle de l'Outaouais	Projet d'intégration sur le marché de l'emploi	2 000 \$
Centre d'animation familiale	Adaptation du jardin communautaire	5 000 \$
Amicale des personnes handicapées physiques	Projet de Carnaval pour l'intégration Adaptation du jardin communautaire	4 000 \$ 5 000 \$
Regroupement des associations des personnes handicapées physiques (RAPHO)	Semaine québécoise des personnes handicapées	3 000 \$
Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau	Intégration à la course de boîtes à savon	5 000 \$
Centre alimentaire d'Aylmer	Adaptation du jardin communautaire	3 442 \$
Fédération des aînés de l'Outaouais	Système auditif pour personnes malentendantes	5 000 \$
Montant total		38 992 \$

Le solde budgétaire au montant de 11 008 \$ sera reporté à la prochaine analyse en septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus, selon les montants recommandés par le Comité d'accessibilité, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin, au montant de 38 992 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-59110-971 - Droits des personnes handicapées.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	38 992 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59110-999	38 992 \$		Programme d'accessibilité universelle - Autres
02-59110-971		38 992 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1223*

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU MONTANT DE 500 \$ À L'ORGANISME PARRAIN DU PROJET « MURALE DANS LA MURALE - VERS L'INTÉRIEUR » DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN « MANQUE PAS TA CHANCE! » DE LA COMMISSION JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action 2009, la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, à sa réunion du 13 juin 2009, a pris connaissance des demandes de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse recommande d'approuver une contribution financière de 500 \$ à l'organisme qui parraine le projet « Murale dans la murale – Vers l'intérieur » dans le cadre du fonds de soutien « Manque pas ta chance! » :

PROPOSÉ ET RÉOLUTION À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention au montant total de 500 \$ à l'organisme parrain du projet « Murale dans la murale - Vers l'intérieur ».

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque totalisant 500 \$ au Relais des Jeunes Gatinois pour donner suite à la présente, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-971	500 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1224

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé prévoit la participation de ses membres à des colloques ou congrès au plan d'action 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la participation de madame Berthe Miron, membre de la Commission Gatineau, Ville en santé, au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé du 10 au 12 septembre 2009 à Granby.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement pour une dépense maximale de 1 250 \$, incluant les frais d'inscription, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de la culture et loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-311-72664	1 194,63 \$	Ville en santé - Congrès et colloques
04-13493	55,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1225*

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES ÂNÉS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE « VILLE-AMIE DES ÂNÉS » 2009-2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est innovatrice, proactive et s'inscrit parfaitement dans une démarche pour devenir une « Ville-amie des aînés », reconnue et soutenue par le ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE par son plan d'action pour mettre en œuvre la politique familiale municipale, la Ville de Gatineau investit un montant considérable pour les projets visant une meilleure qualité de vie pour les aînés;

CONSIDÉRANT QU'en 2008, la Ville de Gatineau avait signifié son intérêt au ministère de la Famille et des Aînés à devenir une « Ville-amie des aînés »;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et des Aînés a retenu la candidature de la Ville de Gatineau pour devenir une « Ville-amie des aînés », et qu'à cet effet, elle accepte de soutenir financièrement la Ville de Gatineau par une subvention de 40 000 \$ par année, pendant 4 ans (2009-2012);

CONSIDÉRANT QUE pour être retenue comme « Ville-amie des aînés », les municipalités de 100 000 de population et plus doivent investir le même montant que le ministère de la Famille et des Aînés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que la Ville de Gatineau devienne une Ville-amie des aînés et d'autoriser madame Agathe Lalande à signer le protocole d'entente pour le projet de « Gatineau, Ville-amie des aînés » du ministère de la Famille et des Aînés.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2010, 2011 et 2012 un montant minimal de 40 000 \$ par année au plan d'action famille - Volet aînés afin de répondre aux critères du projet du ministère de la Famille et des Aînés, et ce, conditionnellement à l'obtention du budget de 40 000 \$ par année du ministère de la Famille et des Aînés pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012 prévu au protocole d'entente.

Les fonds à cette fin, au montant de 40 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-59130 – Politique familiale.

À cet effet, le trésorier est autorisé à donner suite à la présente et à reconduire les soldes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-999	40 000 \$	Politique familiale - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1226*

SUBVENTION DE 12 000 \$ À L'INTERCLUBS AYLNER POUR LA RÉFECTION ET LE REMPLACEMENT DES TROIS ENSEIGNES DE L'INTERCLUBS AYLNER

CONSIDÉRANT QUE les trois enseignes de l'Interclubs Aylmer ont franchi leur date d'espérance de vie et doivent être renouvelées. Datant de plus de 15 ans, jadis l'ex-Ville d'Aylmer avait pourvu au financement;

CONSIDÉRANT QUE l'Interclubs Aylmer représente dix organismes de services à caractères sociaux et communautaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 12 000 \$ à l'Interclubs Aylmer pour la réfection et le remplacement de leurs trois enseignes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 12 000 \$ à l'Interclubs Aylmer, case postale 76001, Gatineau, Québec, J9H 6W6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71482-692	6 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71481-692	6 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Aménagement - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1227

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 26, 27, 28, 29, 30 ET 31 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 26, 27, 28, 29, 30 ET 31 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 23, 24, 26 ET 27

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 26, 27, 28, 29, 30 et 31, les listes des réquisitions numéros 26, 27, 28, 29, 30 et 31 ainsi que les listes des embauches numéros 23, 24, 26 et 27 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	40 386,75 \$	29 juin au 3 juillet 2009
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	502 955,02 \$	29 juin au 3 juillet 2009
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	4 319,37 \$	29 juin au 3 juillet 2009
Liste des embauches numéro 23	Embauche de personnel temporaire	1 390 396,88 \$	22 au 26 juin 2009

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	22 024,66 \$	6 au 10 juillet 2009
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	363 174,37 \$	6 au 10 juillet 2009
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	7 390,81 \$	6 au 10 juillet 2009

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	23 449,66 \$	13 au 17 juillet 2009
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	720 283,88 \$	13 au 17 juillet 2009
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	14 144,61 \$	13 au 17 juillet 2009

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	29 064,01 \$	20 au 24 juillet 2009
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	461 908,71 \$	20 au 24 juillet 2009
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	11 184,04 \$	20 au 24 juillet 2009
Liste des embauches numéro 24	Embauche de personnel temporaire	1 420 424,10 \$	29 juin au 17 juillet 2009

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	136 695,66 \$	27 au 31 juillet 2009
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	386 548,10 \$	27 au 31 juillet 2009
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	5 833,84 \$	27 au 31 juillet 2009
Liste des embauches numéro 26	Embauche de personnel temporaire	287 275,97 \$	20 au 24 juillet 2009

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	57 651,53 \$	3 au 7 août 2009
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	337 592,29 \$	3 au 7 août 2009
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	1 440,05 \$	3 au 7 août 2009
Liste des embauches numéro 27	Embauche de personnel temporaire	396 842,88 \$	27 au 31 juillet 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1228

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-25 POUR LA PÉRIODE DU 25 JUIN AU 1^{ER} JUILLET 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-25 d'un montant de 323 663,58 \$ pour la période du 25 juin au 1^{er} juillet 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1229

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-26, C-27, C-28, C-29 ET C-30 - 2 348 986,69 \$ - PÉRIODE DU 2 JUILLET AU 5 AOÛT 2009

PROPOSÉ ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-26, C-27, C-28, C-29 et C-30 d'un montant total de 2 348 986,69 \$ pour la période du 2 juillet au 5 août 2009, soit :

<u>Numéro de liste</u>	<u>Période</u>	<u>Montant</u>
C-26	Du 2 au 8 juillet 2009	170 466,63 \$
C-27	Du 9 au 15 juillet 2009	1 428 774,86 \$
C-28	Du 16 au 22 juillet 2009	336 661,91 \$
C-29	Du 23 au 29 juillet 2009	264 615,29 \$
C-30	Du 30 juillet au 5 août 2009	148 468,00 \$
		Total : 2 348 986,69 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1230*

RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 638-2009 imposant une taxe aux fins du financement du service d'appels d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement numéro 93-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1231

DÉSIGNATION OU MAINTIEN DES NOMS DES CASERNES DE POMPIERS SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire désigner les casernes de pompiers sur le territoire de la ville de Gatineau, de noms d'individus ayant œuvré dans le domaine de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau est favorable à une telle approche et recommande l'approbation des noms apparaissant ci-dessous :

Anciens noms	Nouveaux noms
Caserne 1 - Roland-Guertin 425, boulevard Wilfrid-Lavigne (Aylmer)	Caserne Roland-Guertin
Caserne 2 - du Plateau 204, boulevard Saint-Raymond (Hull)	Caserne Calixte-Rouleau
Caserne 3 - Deveault 175, rue Deveault (Hull)	Caserne Dion-Latour
Caserne 4 - Saint-Rédempteur 315, rue Saint-Rédempteur (Hull)	Caserne Jean-Claude-Charbonneau
Caserne 5 - Nouvelle caserne 590, boulevard Gréber (Gatineau)	Caserne Aldoria-Dumulong
Caserne 6 - James-John-O'Farrell 230, boulevard Saint-René (Gatineau)	Caserne James-John-O'Farrell
Caserne 7 - Joseph-Roy 475, chemin du Cheval-Blanc (Gatineau)	Caserne Joseph-Roy
Caserne 8 - Armand-Laflamme 57, chemin de Montréal Est (Masson-Angers)	Caserne Armand-Laflamme
Caserne 9 - Roméo-Lorrain 515, rue Charles (Buckingham)	Caserne Roméo-Lorrain

CONSIDÉRANT QU'il existe un projet de construction d'une nouvelle caserne dans l'est du territoire de la ville de Gatineau, le Service de sécurité incendie et le Comité de toponymie recommande de conserver les noms actuellement en vigueur pour les casernes 8 et 9 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations ou le maintien des noms des casernes de pompiers proposés pour l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1232*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LES GYMÉLITES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE Les Gymélites de Hull (Gymélites gymnastique et trampoline) est un organisme mandaté par la Ville de Gatineau pour la réalisation du programme de gymnastique pour le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme connaît un développement important, tant au point de vue de la clientèle qu'au niveau des performances athlétiques, l'organisme Gymélites a déménagé ses activités dans un nouvel édifice de 10 000 pi² pouvant mieux répondre aux besoins de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de ce nouvel édifice a engendré de nouveaux engagements financiers et que l'organisme n'est pas admissible à une exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération de l'organisme est déficitaire et qu'un membre a fait des investissements personnels afin de maintenir les opérations courantes;

CONSIDÉRANT QUE les Gymélites de Hull sollicitent une aide financière de 11 250 \$ et, en contrepartie, s'engagent à ne pas demander de subvention d'opération annuelle pour les années 2010 à 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'association devra, par la suite, rencontrer les critères du cadre de soutien loisir, sport et plein air pour tout autre soutien financier. De plus, le soutien financier relié à l'hébergement des activités de l'association sera maintenu comme prévu. Tout autre engagement financier de l'association envers la Ville de Gatineau sera maintenu;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire s'est prononcée en accord de verser la somme de 11 250 \$, lors de sa réunion tenue le 25 février 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser la somme de 11 250 \$ à Les Gymélites de Hull. En contrepartie, ces derniers s'engagent à ne pas demander de subvention d'opération annuelle pour les années 2010 à 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 11 250 \$ à l'ordre de Les Gymélites de Hull, 183, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2A7 sur présentation d'une pièce de comptes à payer par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71020-971	11 250 \$	Soutien aux organismes sportifs et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1233

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, LE 22 AOÛT 2009 DE 22 H À 24 H AU PARC FONTAINE

CONDIDÉRANT QUE l'Association des résidants de l'Île de Hull est un partenaire de la Ville de Gatineau et qu'elle organise « l'Île en fête » au parc Fontaine, le samedi 22 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau au niveau financier et matériel;

CONSIDÉRANT QUE les Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire, de l'urbanisme et du développement durable, de sécurité incendie et de police sont en accord avec la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire une copie du permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux avant la tenue de leur événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire un plan d'urgence et de premiers soins sur le site ainsi que les mesures de contrôle pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau (regroupement de 1 000 à 3 000 personnes, spectacles et démantèlement jusqu'à 24 heures) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « l'Île en fête » qui se déroulera dans le parc Fontaine, le 22 août 2009 de 13 h à 24 h, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003, et ce, selon les conditions suivantes :

- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées et nettoyer les lieux avant 23 h 59, le samedi 22 août 2009;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement;

- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire une copie du permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux avant la tenue de l'événement;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire un plan de site avec toutes les installations prévues ainsi qu'un plan d'urgence et de premiers soins;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, le certificat d'assurance responsabilité civile et indemnisation de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture d'équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, selon les disponibilités.

Adoptée

CE-2009-1234

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DU QUARTIER WRIGHT - FÊTE CHAMPÊTRE - 19 SEPTEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants et résidentes du quartier Wright, à l'attention de madame Kristin Marinacci, présidente, 72, rue Brodeur, Gatineau, Québec, J8Y 2P9, à titre de subvention dans le cadre de la fête champêtre qui se tiendra le 19 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	1 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71485-692	1 000 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et équipements non capitalisables
02-11405-972		1 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1235

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - SOUPER SPAGHETTI - 21 AOÛT 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur René Séguin, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper spaghetti qui aura lieu le 21 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	50 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11406-972		50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1236

SUBVENTION DE 300 \$ - LES BONS COPAINS DU GRAND GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de l'âge d'or Les Bons Copains du Grand Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Guy Durocher, 1135, chemin de Montréal, appartement 6, Gatineau, Québec, J8M 1P1, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1237 **SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - OUTAOUAIS - MARCHE DU COEUR - 13 SEPTEMBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à la Fondation des maladies du cœur du Québec, Outaouais, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, coordonnatrice d'activités, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la Marche du Cœur qui se tiendra le 13 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1238 **SUBVENTION DE 240 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE DE GATINEAU - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame France Brillant, coordonnatrice régionale de l'Outaouais, 15, rue Bureau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1V4, dans le cadre de leur pique-nique des capitaines du Relais pour la vie de Gatineau qui se tiendra le 24 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	240 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1239 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION TOXICOMANIE DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais, 92, rue St-Jacques, Gatineau, Québec, J8X 2Z2, dans le cadre d'une subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1240 **SUBVENTION DE 100 \$ - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Denise Lavictoire, 55, rue de Piedmont, Gatineau, Québec, J8T 1V7, dans le cadre d'une levée de fonds pour leur activité « On marche en famille » qui se tiendra le 20 septembre 2009 au Lac-Leamy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1241 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE - COLLOQUE SUR L'INNOVATION - QUÉBEC - 28 SEPTEMBRE 2009 - 1 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer au Colloque sur l'innovation qui se tiendra à Québec, le 28 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 28,22 \$ à l'ordre de la Ville de Québec, Colloque sur l'innovation, Service de l'aménagement du territoire, Division du design de l'architecture et du patrimoine, 295, boulevard Charest Est, Québec, Québec, G1K 3G8 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30018	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1242

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 18 SEPTEMBRE 2009 - 160 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, le 18 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11407-972	80 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11414-972	80 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11407-694	80 \$		Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Articles promotionnels
02-11407-972		80 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1243

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 380 \$ - L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - 27 AOÛT 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, le 27 août 2009.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 380 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Desgranges, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11411-972	115 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	115 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac- Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11411-694	100 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11411-972		100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1244

SUBVENTION DE 600 \$ - LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre des Joyeux Lorettois, à l'attention de madame Yvonne Moreau, présidente, 118, rue Valin, Gatineau, Québec, J8Y 4W2, à titre de subvention pour l'organisation des activités de la saison 2009-2010 pour le club de l'âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	600 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1245

SUBVENTION DE 100 \$ - CORPORATION DES AÎNÉS DE LA CABANE EN BOIS ROND - PÉTANQUES DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond, à l'attention de monsieur Frédéric Normand, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour le banquet de fin d'année de pétanques du Lac-des-Fées.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1246

SUBVENTION DE 575 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - ÉPLUCHETTE DE BLÉS D'INDE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre du Centre d'Animation Familiale, à l'attention de madame Lucie Touchette, coordonnatrice, 17, avenue Lapointe, appartement 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour une activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	25 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	25 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
02-11405-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	25 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11411-694	50 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11403-694	50 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
02-11411-972		50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11403-972		50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1247

SUBVENTION DE 90 \$ - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Dominique Kenney, président, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, à titre de subvention pour une activité bénéfique qui aura lieu le 20 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	90 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1248

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE MILLETTE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION PIERRE-JANET - 15 SEPTEMBRE 2009 - 160 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Claude Millette à participer à une activité organisée par la Fondation Pierre-Janet qui aura lieu le 15 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	160 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	260 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11406-972		260 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1249

AUTORISER LA COMPAGNIE COCO PAVING À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES DAMIEN ET VALIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1122 en date du 8 juillet 2009, adjugeait un contrat de réfection de chaussée à la compagnie Coco Paving inc;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1197 en date du 21 juillet 2009, autorisait la compagnie Coco Paving inc. à réaliser des travaux de nuit, incluant les fins de semaine, dans le cadre du projet de réfection de chaussées 2009 sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Damien et Valin, entre le 3 août et le 23 août 2009, tout en limitant le début des travaux à 23 h 30, les 5, 8, 12 et 15 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront plutôt réalisés entre le 14 août et le 11 septembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la compagnie Coco Paving inc. à réaliser des travaux de nuit, incluant les fins de semaine, dans le cadre du projet de réfection de chaussées 2009 sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Damien et Valin, entre le 14 août et le 11 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1250

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE LAVAL, ENTRE WELLINGTON ET WRIGHT, DANS LE CADRE DE « L'ARRÊT AUX PUIITS BUDWEISER », LE MERCREDI 26 AOÛT 2009 DE 13 H À 23 H - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Labatt vise la Ville de Gatineau comme hôte d'un des six événements « Arrêt aux puits Budweiser », lors de la tournée 2009;

CONSIDÉRANT QUE le mercredi 26 août 2009, la compagnie Labatt tiendra l'activité « Arrêt au puits Budweiser » sur la rue Laval et que cet événement nécessite la fermeture complète de la rue, entre Wellington et Wright. De plus, la circulation en direction nord sur la rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Wellington, doit être interdite;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assurera le contrôle de la circulation et de la fermeture de rue, le tout selon le plan proposé et que le protocole d'entente a été signé entre la compagnie Labatt et le Service de police;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rue, aux salaires des policiers et aux frais de matériel sont entièrement à la charge de la compagnie Labatt :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, le mercredi 26 août 2009 de 13 h à 23 h pour la tenue de l'évènement « Arrêt aux puits Budweiser » organisé par la compagnie Labatt, le tout selon les conditions suivantes :

La compagnie Labatt doit :

- respecter les normes de signalisation du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'évènement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- assumer les frais de location et d'installation de tous les panneaux de signalisation pour la fermeture de rue, et ce, conformément aux directives du Service des infrastructures;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'évènement;
- fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, au plus tard une semaine avant la tenue de l'évènement, une copie des formulaires d'assurance responsabilité et indemnisation désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, de même que la responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000\$;
- assumer les frais relatifs à la présence d'effectifs policiers (2 550,67 \$, taxes incluses), selon le protocole d'entente conclu avec le Service de police;
- au besoin, interdire le stationnement sur la rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Wellington;
- fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire un plan d'urgence et de premiers soins sur le site ainsi que les mesures de contrôle afin d'assurer la sécurité des citoyens.

Adoptée

CE-2009-1251*

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA FINALE RÉGIONALE DES JEUX DU QUÉBEC 2009 EN CYCLISME SUR ROUTE PAR LE CLUB DE CYCLISME LES CUISSES OR DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa politique des loisirs, des sports et du plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôte de la 45^e Finale des Jeux du Québec en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le cyclisme est une épreuve de la 45^e Finale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire désire soutenir le développement du sport sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de certaines rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels pour assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a préparé le plan de sécurité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les organisateurs de l'organisme sportif les Cuisses Or de l'Outaouais à fermer les rues suivantes, de façon ponctuelle, le samedi 29 août 2009, entre 9 h 30 et 12 h 30 :

- Laurier, entre Papineau et Courcelette;
- Hôtel-de-Ville, entre Laurier et Laval;
- Du Portage, entre Hôtel-de-Ville et Laval;
- Laval, entre du Portage et Victoria;
- Victoria, entre Papineau et Courcelette;

le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant la fermeture de rues;
- assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire une copie des formulaires d'assurance responsabilité et indemnisation désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;
- au besoin, interdire le stationnement sur les rues mentionnées.

Les véhicules d'urgence et de serviceS ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais auront cependant été avisés des inconvénients et des possibles changements de parcours pour les autobus.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 660,31 \$ au club les Cuisses Or de l'Outaouais, 20, rue Foligny, Gatineau, Québec, J8V 2M2, sur présentation d'une pièce justificative présentée par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour le coût des barricades assumé par cet organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71161-971	660,31 \$	Activités sportives - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71161-519	660,31 \$		Activités sportives - Autres locations
02-71161-971		660,31 \$	Activités sportives - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1252

**FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA PARADE DES HOMMES
DANS LE BUT D'AMASSER DES FONDS POUR CONTRER LE CANCER DU
SEIN - 29 AOÛT 2009**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CSSS de Gatineau a adressé une demande à la Ville de Gatineau afin que le 29 août 2009, les hommes de l'Outaouais puissent marcher pour les femmes atteintes d'un cancer du sein dans le cadre de l'activité « la Parade des hommes IGA Extra »;

CONSIDÉRANT QUE la parade sera suivie d'un spectacle à la maison de la culture avec le groupe Belle et Bum;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de sécurité incendie, des infrastructures et des loisirs, des sports et de la vie communautaire sont en accord avec la fermeture des rues de façon ponctuelle entre 16 h et 18 h;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et de la fermeture de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, au salaire des policiers, à la fourniture et à l'installation de la signalisation sont entièrement à la charge de Fondation CSSS de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues de façon ponctuelle, par tronçon, le samedi 29 août 2009, entre 16 h et 18 h, le tout comme défini ci-dessous :

- boulevard Saint-René, entre le boulevard Gréber et le boulevard de l'Hôpital;
- boulevard de l'Hôpital, entre le boulevard Saint-René et le boulevard de la Gappe;
- boulevard de la Gappe, entre le boulevard de l'Hôpital et le boulevard de la Cité;
- boulevard de la Cité, entre le boulevard de la Gappe et le boulevard du Carrefour;

le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant la fermeture de rues;
- assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Gatineau, Division des loisirs, des sports et de la vie communautaire, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurance désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;
- au besoin, interdire le stationnement sur les rues mentionnées.

Les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais auront cependant accès aux rues, le tout à la discrétion des policiers en présence à cet endroit.

Le trésorier est autorisé à facturer la Fondation CSSS de Gatineau les coûts à la charge de l'organisme, comme prévu au protocole d'entente.

Adoptée

CE-2009-1253

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB CYCLISTE LES CUISSSES OR DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club Cycliste les Cuisses Or de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Éric Rancourt, président, 20, rue de Foligny, Gatineau, Québec, J8V 2M2, à titre de subvention pour l'événement cycliste qui aura lieu le 29 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1254

SUBVENTION DE 1 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - FÊTE DE QUARTIER - 29 AOÛT 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de la Terrasse Lakeview, à l'attention de monsieur Sylvain Ouellet, 55, promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 29 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11403-972	1 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71483-692	1 500 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11403-972		1 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1255*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LES RÉGIMES DE RETRAITE DES VILLES DE SHERBROOKE ET DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaire de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre les régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 438-2007 concernant le régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec les comités de retraite des Villes de Sherbrooke et de Montréal afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite des Villes de Sherbrooke, de Montréal et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les projets d'ententes réciproques de transfert entre, d'une part, le comité du régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et, d'autre part, les comités de retraite des Villes de Sherbrooke et de Montréal, ces projets étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du comité du régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1256*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 609-2008 concernant le régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le comité de retraite de la Ville de Montréal afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite de la Ville de Montréal et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le comité du régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le comité de retraite de la Ville de Montréal, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du comité du régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1257*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 437-2007 concernant le régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le comité de retraite de la Ville de Montréal afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite de la Ville de Montréal et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le comité du régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le comité de retraite de la Ville de Montréal, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du comité du régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1258*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 436-2007 concernant le régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le comité de retraite de la Ville de Montréal afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite de la Ville de Montréal et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le comité du régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le comité de retraite de la Ville de Montréal, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du comité du régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1259*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU ET LES RÉGIMES DE RETRAITE DES VILLES DE SHERBROOKE ET DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.15 du Règlement numéro 439-2007 concernant le régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec les comités de retraite des Villes de Sherbrooke et de Montréal afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite des Villes de Sherbrooke, de Montréal et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les projets d'ententes réciproques de transfert entre, d'une part, le comité du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau et, d'autre part, les comités de retraite des Villes de Sherbrooke et de Montréal, ces projets étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du comité du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1260

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-09-03 -
MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL AUX USINES D'EAU
POTABLE D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM - SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement et de modernisation en cours à l'usine d'eau potable d'Aylmer et à venir à l'usine d'eau potable de Buckingham;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des infrastructures et du Service de l'environnement à l'effet que les travaux seraient optimisés s'ils étaient réalisés sur le même horaire que l'usine d'eau potable de Gatineau, soit sur des quarts de 12 heures à l'année;

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'horaire de travail aux usines d'eau potable d'Aylmer et de Buckingham nécessite aussi l'ajout d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-09-03 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur général adjoint, Gestion du territoire, la directrice du Service de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-09-03.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1261

**RETRAITE DE MESSIEURS DENIS CHARETTE, DANIEL GUÉRIN, MICHEL
BOUDREAU ET YVES LAUZON - DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Denis Charette, Daniel Guérin, Michel Boudreault et Yves Lauzon ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Denis Charette, pompier	Service de sécurité incendie	33 ans et 7 mois	1 ^{er} juillet 2009
Daniel Guérin, préposé à l'entretien	Service des travaux publics	32 ans et 9 mois	1 ^{er} septembre 2009
Michel Boudreault, opérateur B	Service des travaux publics	30 ans et 4 mois	1 ^{er} septembre 2009
Yves Lauzon, technicien spécialisé	Service de l'environnement	33 ans et 1 mois	1 ^{er} octobre 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Denis Charette, Daniel Guérin, Michel Boudreault et Yves Lauzon leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1262

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME JESSICA THÉRIAULT AU POSTE DE COMMIS-CAISSIÈRE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-caissier(ère) au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Jessica Thériault au poste de commis-caissière au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Jessica Thériault sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Jessica Thériault est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 – Centre de services Hull - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1263

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHLOÉ ROGER-BEAUDOIN AU POSTE D'OPÉRATRICE II, GRANULATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) II, Granulation au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-028 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Chloé Roger-Beaudoin au poste d'opératrice II, Granulation au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Chloé Roger-Beaudoin sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Chloé Roger-Beaudoin est assujettie à une période d'adaptation de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-114 - Granulation - Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1264

DÉMISSION DE MESDAMES NICOLE GAGNON, FRANCE AUGER ET MONSIEUR DENIS BÉLANGER - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Nicole Gagnon et France Auger ainsi que monsieur Denis Bélanger ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Nicole Gagnon, commis de bureau	Services juridiques	2 juillet 2009
France Auger, commis administrative	Service de police	24 juillet 2009 (était en congé sans solde depuis le 20 octobre 2008)
Denis Bélanger, pompier	Service de sécurité incendie	9 juillet 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier mesdames Nicole Gagnon et France Auger ainsi que monsieur Denis Bélanger pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1265

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE GIRARD AU POSTE DE COMMIS-FINANCE - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis-finances à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-047 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Louise Girard au poste de commis-finances à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-047 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Louise Girard sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Louise Girard est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 - Finances - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1266

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN LABONTÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR IV, EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) IV, Eau potable au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-009 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Christian Labonté au poste d'opérateur IV, Eau potable au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Christian Labonté sera établi à la classe 11 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Christian Labonté est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41213-114 - Usine d'eau potable Hull - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1267

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CADIEUX AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'ANIMATION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE suite à la réintégration de madame Céline Martineau à son poste de secrétaire II au Service des ressources humaines, ce dernier a été autorisé à combler le poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence madame Chantal Cadieux au poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de madame Chantal Cadieux sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Cadieux est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71518-112 - Évènements interculturels - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1268

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1069 -
ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MESSIEURS MATHIEU JOLICOEUR,
SIMON LEGAULT, DOMINIC LANDRY, OLIVIER VAILLANCOURT,
CHRISTIAN MONGEAU, CLAUDE NADEAU, MARC-ANDRÉ PATRY,
ANTOINE BEAULIEU, LUC LAGACÉ ET GUILLAUME LEBLOND AUX
POSTES DE POMPIER RÉGULIER - DIVISION DES OPÉRATIONS - SERVICE
DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1069 adoptée le 2 juillet 2009, acceptait l'engagement et la permanence de messieurs Mathieu Jolicoeur, Simon Legault, Dominic Landry, Olivier Vaillancourt, Christian Mongeau, Claude Nadeau, Marc-André Patry, Antoine Beaulieu, Luc Lagacé et Guillaume Leblond aux postes de pompier régulier à la Division des opérations du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'erreur dans le prénom de monsieur Luc Lagacé; celui-ci doit être remplacé par monsieur Éric Lagacé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-1069 adoptée le 2 juillet 2009 afin de modifier le prénom de Luc Lagacé pour Éric Lagacé.

Adoptée

CE-2009-1269

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-946 -
ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-FRANCE
LAVIOLETTE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-946 adoptée le 10 juin 2009, acceptait l'engagement et la permanence de madame Marie-France Laviolette au poste de conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au troisième paragraphe du dispositif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-946 adoptée le 10 juin 2009 afin de modifier l'année 2010 pour l'année 2009, au troisième paragraphe du dispositif.

Adoptée

CE-2009-1270

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE BLAIS
AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE
POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e), Surveillance des territoires du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Blais au poste d'agent, Surveillance des territoires du Service de police.

Le salaire de monsieur Pierre Blais sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Blais est assujéti à une période d'adaptation de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'adaptation initiale de 12 mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Pierre Blais est rétroactive au 15 mai 2009 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Service de police - Gendarmerie - Rémunération régulière - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1271

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVE VIGNOLA AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e), Surveillance des territoires du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dave Vignola au poste d'agent, Surveillance des territoires du Service de police.

Le salaire de monsieur Dave Vignola sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dave Vignola est assujéti à une période d'adaptation de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'adaptation initiale de 12 mois, comme stipulé à l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Dave Vignola est rétroactive au 3 juin 2009 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Service de police - Gendarmerie - Rémunération régulière - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1272

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME MARTINE TREMBLAY AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division stratégique et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-087 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Martine Tremblay au poste de secrétaire II à la Division stratégique et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-087 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Martine Tremblay sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Martine Tremblay est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 - Soutien organisationnel - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1273

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME JOANNE CHANTIGNY AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Joanne Chantigny au poste de secrétaire II à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Joanne Chantigny sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Joanne Chantigny est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et à la permanence de madame Fatima Benferhat prévue trois mois après son retour de congé de maternité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-112 - Sécurité communautaire - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1274

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LUCIE BERGERON À TITRE DE COORDONNATRICE DE RESSOURCES EN VÉRIFICATION - BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels au bureau du vérificateur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de combler les fonctions de coordonnatrice de ressources en vérification pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à un affichage de poste, selon les pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Lucie Bergeron à titre de coordonnatrice de ressources en vérification au Bureau du vérificateur général pour une période de sept ans, soit du 14 septembre 2009 au 16 septembre 2016, selon les modalités du contrat de travail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-13610-115 - Vérificateur général - Régulier - Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1275

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-09-08 - ABSENCE SANS SOLDE

CONSIDÉRANT la demande d'absence sans solde de l'employé 107347 pour la période du 7 au 11 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 107347 est une personne salariée temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 11 de la convention collective ne s'appliquent qu'aux personnes salariées permanentes;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-09-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des infrastructures ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif